

PRET DE MATÉRIEL D'EXPOSITION ET DE SONORISATION

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Pilat possède du matériel de sonorisation et d'exposition qu'il met à disposition des structures de son territoire et de ses villes-portes. Ce matériel appartient au Syndicat Mixte du Parc du Pilat. A ce titre, il est insaisissable par les tiers et l'emprunteur n'a pas le droit de le céder ou de le sous-louer, ni de lui apporter une quelconque modification technique.

DESCRIPTION DU MATÉRIEL

Ce parc de matériel est constitué d'éléments liés à la sonorisation d'une manifestation et d'éléments d'exposition.

En matière de sonorisation :

- ➔ Sono BST n°1
avec 2 micros filaires + pieds et 2 enceintes incorporées
- ➔ Sono portable (avec batterie) avec 1 micro sans fil et 1 micro filaire

En matière d'exposition :

- ➔ 50 panneaux d'exposition recouverts de moquette
 - dimension 120 x 80 cm (petit) : 10 vert, 7 jaune 23 rose
 - dimension 170 x 80 cm (grand) : 10 vert- pieds : hauteur 1.68 cm
- ➔ 20 grilles d'exposition
- ➔ 2 vitrines d'exposition à poser sur une table



Pour la randonnée

- ➔ 5 panneaux attention marcheurs pour sécuriser les traverser de routes

MODALITÉS DU PRET DU MATÉRIEL DU PARC

Peuvent bénéficier du matériel Parc :

- les associations loi 1901, dont le siège social se trouve sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat et de ses villes-portes, et dont la manifestation nécessitant le matériel a lieu sur ledit territoire
- les communes et les établissements publics susceptibles d'organiser des manifestations.

Ne peuvent pas bénéficier du matériel Parc :

- les associations qui voudraient le sous-louer, ou qui feraient payer une prestation d'ordre technique à un autre organisateur en l'utilisant
- les particuliers

Cotisation & caution :

Pour chaque utilisation, une fiche emprunteur est tenue à jour. Celle-ci mentionne le matériel emprunté. Cette fiche permet d'établir le montant de la cotisation due au Parc naturel régional du Pilat.

Pour le matériel sensible ou fragile, un chèque de caution à l'ordre du Parc naturel régional du Pilat vous sera demandé mais ne sera pas encaissé. Etant donné l'incapacité des collectivités territoriales à émettre des

chèques, il leur sera demandé de faire une lettre les engageant à payer les éventuelles réparations ou pertes de matériel.

Au retour du matériel

Si rien n'est détérioré, s'il ne manque rien, le chèque de caution vous sera restitué.

Si vous êtes responsable de détériorations ou de pertes, le chèque de caution servira à payer les réparations ou les remplacements de matériel. On vous rendra alors la différence entre le montant de la caution et le montant des réparations/remplacements ; éventuellement vous sera demandé le complément si le coût des réparations/remplacements dépasse le montant de la caution.

SONORISATION	Cotisation		Caution
	1 week-end	2 week-end	
Sono BST n°1 Avec 2 micros + pieds, et 2 enceintes incorporées	25 €	35 €	80 €
Sono portable Liberty (avec batterie) avec 1 micro sans fil et 1 micro filaire	25 €	35 €	80 €
EXPOSITION			
50 panneaux d'exposition recouverts de moquette – dimension 120 x 80 cm (petit) .10 petits verts .7 petits jaunes .23 petites roses – dimension 170 X 80 cm (grand) .10 grands verts – pieds (hauteur 1,68 m) 10 grilles d'exposition 100 x 180 cm 10 grilles d'exposition 80 x 150 cm	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Ce matériel est prêté à titre gracieux pour :

- les manifestations à titre humanitaire
- les manifestations pour lesquelles le Parc est impliqué
- pour les communes du Territoire

Déroulement du prêt de matériel

- L'emprunteur souhaitant la mise à disposition de tout ou partie du matériel, devra faire une demande préalable par courrier, auprès du Parc du Pilat, stipulant précisément sur la fiche de prêt de matériel jointe la nature et le nombre du matériel souhaité, la période de l'emprunt.
- Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Seules les demandes écrites seront prises en compte.
- Le matériel sera à retirer et à rapporter à la maison du Parc à Pélussin. En aucun cas il ne sera livré, installé ou récupéré par le Parc du Pilat.
- Pour le retrait et le retour du matériel, un rendez-vous doit être pris avec le Parc du Pilat
- Une fiche de prêt de matériel sera remplie en double exemplaire au départ du matériel et sera accompagnée d'un chèque de caution.
- **Notes :**
- Prévoyez un véhicule adapté au transport du matériel.
- Vous effectuerez vous-même le chargement et le déchargement du matériel entre votre véhicule et le lieu de stockage.

Personnes à contacter : Pascal ARNAUD
Frédéric PERONNET



FICHE DE PRÊT DE MATÉRIEL

L'emprunteur,

Association, Organisme :

Manifestation :

Entrée payante ou participation : OUI NON

Commune :

Nom :

Tel :

Emprunté le : à.....

Rendu le : à.....

SONORISATION	Demandé	Emprunté	Rendu
Sono BST n°1 avec 2 micros filaires + pieds et 2 enceintes incorporées			
Sono portable Liberty (avec batterie) avec 1 micro sans fil et 1 micro filaire			
EXPOSITION			
50 panneaux d'exposition recouverts de moquette - dimension 120 x 80 cm (petit) : 10 vert, 7 jaune 23 rose - dimension 170 x 80 cm (grand) : 10 vert - pieds : hauteur 1.68 cm			
10 grilles d'exposition 100 x 180 cm			
10 grilles d'exposition 80 x 150 cm			
Panneaux Attention Marcheurs			
Divers :			

Montant de la location :

Chèque à libeller au nom du : «Parc naturel régional du Pilat»

Montant de la caution :

Parc naturel régional du Pilat
Signature

L'emprunteur :
Signature

Payé et rendu le